

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 29 juin 2021 de M. Christo Ivanov: «Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments du patrimoine financier de la Ville: où en est-on?»

TEXTE DE LA QUESTION

En Suisse, plus de 40% de la consommation d'énergie et près d'un tiers des émissions de CO₂ sont imputables au secteur du bâtiment. Les différentes politiques publiques tant fédérales que cantonales s'inscrivent dans une optique de réduction de la consommation d'énergie. A Genève, le règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses (RCI) (L 5 05.01) prévoit à son article 56A d'avoir assaini les fenêtres et embrasures en façade qui représentent des déperditions énergétiques élevées en les adaptant ou en les remplaçant.

Les locaux chauffés des constructions existantes doivent être mis en conformité lorsque leur coefficient de transition thermique U dépasse 3,0 W/(m²K). La loi sur l'énergie oblige d'assainir les bâtiments les moins performants, car le mazout et le gaz destinés au chauffage des bâtiments et de l'eau sanitaire représentent une part importante des émissions de CO₂.

Pour le Canton, il s'agit de couvrir à terme la plus grande partie de la demande en énergie thermique de la région genevoise par des ressources locales et renouvelables. Aujourd'hui, diverses solutions permettent de remplacer les chaudières à mazout en raccordant les bâtiments au chauffage à distance ou, lorsque cela n'est pas possible, en les substituant par une chaudière à pellets ou une pompe à chaleur.

Mes questions sont les suivantes:

- parmi les bâtiments du patrimoine financier de la Ville dont la destination est d'accueillir le public, lesquels ne sont pas encore conformes à l'article 56A du règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses (RCI) (L 5 05.01) et présentent des déperditions énergétiques élevées à leurs fenêtres et autres embrasures en façade?
- Parmi les bâtiments du patrimoine financier de la Ville dont la destination est d'accueillir le public, lesquels sont encore dotés de chaudières à mazout?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève poursuit sans relâche son engagement pour réaliser la transition énergétique de son patrimoine bâti et contribuer activement à celle de son territoire. Dans cette perspective, le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) conduit un certain nombre de stratégies opérationnelles, dont plusieurs concernent ses bâtiments. Les modalités de mise en œuvre sont étroitement concertées avec l'Office cantonal de l'énergie (OCEN), selon les objectifs ambitieux du Plan directeur de l'énergie 2020-2030.

Première question relative à l'assainissement des immeubles à simples vitrages

Cette problématique a été prise en compte il y a une dizaine d'années déjà. Suite à un inventaire détaillé, une stratégie générale a été établie par la Direction du patrimoine bâti (DPBA) et le Service de l'énergie (ENE). Elle prévoit d'être complètement mise en œuvre d'ici 2026.

Ainsi, à ce jour, sur les quelque 782 bâtiments dont la Ville est propriétaire:

- 526, soit un peu plus des deux tiers du patrimoine, sont déjà assainis, ou en cours de travaux d'assainissement (rénovation), ou n'ont pas besoin de l'être selon l'actuelle loi sur l'énergie (locaux non chauffés ou survitrages, par exemple);
- 11 sont déjà en cours d'étude sur des crédits de rénovation complète;
- 72 sont inscrits au plan financier d'investissement (PFI) pour une rénovation complète (demandes de crédits pas encore déposées);
- 128 bâtiments et 28 arcades (vitrines) sont prévus d'être assainis d'ici à 2026 grâce à une demande de crédit globale en cours de dépôt, qui représente un effort très important pour la Ville en termes de ressources, d'investissements financiers en particulier, mais qui constitue une réponse très concrète à l'urgence climatique.

Le solde, soit environ 45 bâtiments, se situe en «zone grise», par exemple suite aux évolutions des exigences de l'OCEN. Ils sont en cours d'analyse par la DPBA.

Les économies attendues, tant en termes de consommation de chaleur que d'émissions de CO₂, sont une importante contribution vers les objectifs 2030 et 2050 (voir détails ci-après).

A noter que les premières interventions cibleront prioritairement les immeubles présentant les plus importants potentiels de gains énergétiques.

Deuxième question relative à la fin du mazout pour produire la chaleur des bâtiments de la Ville de Genève

Cet objectif fait partie intégrante de la stratégie générale adoptée en 2006 par la Ville de Genève pour les besoins en chaleur de ses bâtiments, intitulée «100% renouvelable en 2050», et de son plan d'actions associé.

Alors qu'en 2005 le mazout couvrait 72% des besoins en chaleur du patrimoine bâti municipal, il n'en couvre désormais plus que 16%.

Une demande de crédit (proposition PR-1443) proposant de supprimer les 45 dernières chaufferies fonctionnant au mazout est en cours de traitement par le Conseil municipal.

Ces chaufferies seront transformées, selon les meilleures opportunités disponibles pour fournir une solution de chaleur renouvelable pour douze d'entre elles, dont quatre avec pompes à chaleur (PAC), deux avec chaudières aux pellets et six sous-stations raccordées à un réseau de chauffage à distance (CAD).

Treize bâtiments se trouvent dans les zones d'influence des futurs déploiements des réseaux thermiques des Services industriels de Genève (SIG). Des discussions sont en cours actuellement avec les SIG et l'OCEN pour étudier la faisabilité de ces raccordements. A défaut, les immeubles seront équipés de chaufferies répondant aux exigences de la loi sur l'énergie, soit une couverture de minimum 30% des besoins par des énergies renouvelables.

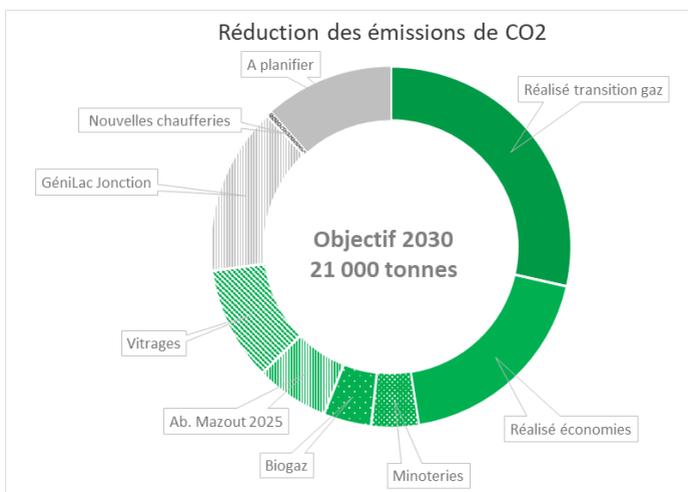
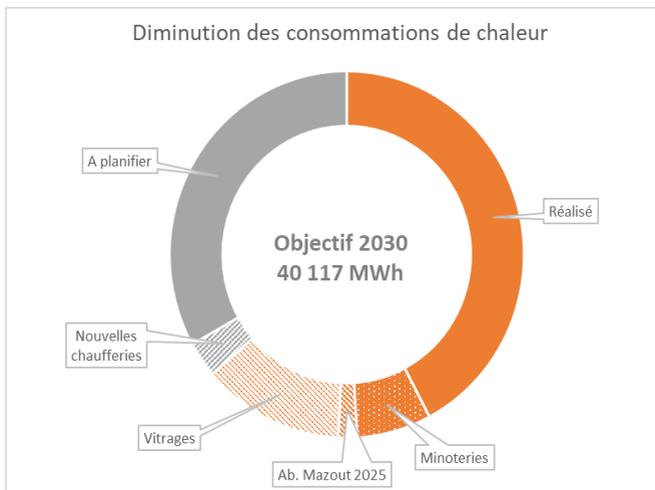
Afin de traiter cette problématique particulièrement complexe, des coordinations renforcées ont été mises en place avec l'OCEN.

Pour le détail des installations, nous vous invitons à vous référer au texte de la demande de crédit de la proposition PR-1443.

Ce programme permettra de supprimer le dernier million de litres de mazout par an nécessaire au chauffage des bâtiments, ainsi qu'une réduction de 1390 tonnes de CO₂, soit de 5,2% des émissions du parc des chaufferies de la Ville de Genève.

Ces deux programmes d'actions font partie d'un ensemble de stratégies opérationnelles mises en œuvre par le DACM afin d'atteindre les objectifs climatiques à 2030 sur le patrimoine bâti de la Ville de Genève. Ces objectifs visent une réduction de 30% des consommations de chaleur et de 60% des émissions de CO₂ par rapport à 1990. Ils sont repris au sein des mesures phares de la prochaine Stratégie municipale d'urgence climatique, qui sera présentée en février 2022, et qui s'articule autour des objectifs du plan climat cantonal (PCC) 2030 et du plan directeur cantonal (PDCn) de l'énergie.

Les schémas ci-dessous détaillent le chemin déjà réalisé grâce à la mise en œuvre de programmes ou de stratégies spécifiques et les efforts encore à fournir pour atteindre ces objectifs en 2030:



Enfin, la DPBA, en accord avec les magistrats concernés, a proposé de déposer en 2022 une demande de crédit de réalisation regroupant entre six et dix immeubles de taille moyenne du patrimoine financier planifiés au PFI pour des rénovations un pour un, soit sans modifications typologiques ou aménagements de combles, par exemple.

Cette demande de crédit comprendra les montants totaux, études et réalisations, afin de gagner du temps sur une procédure habituelle qui prévoit deux passages devant le Conseil municipal. Il sera ainsi possible de gagner entre dix et seize mois de traitement administratif pour des immeubles dont la note Stratus est égale ou inférieure à 0,5.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Gionata Piero Buzzini

La maire:

Frédérique Perler